

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis : 12/2022 Etude démographique scolaire pour Payerne et planification de la rénovation de la Nouvelle Promenade

Conseil Communal
De et à
1530 Payerne

Payerne, le 07.06.2022

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

La commission chargée de l'étude du préavis 12/2022 était composée de Mesdames et Monsieur

- Sabine Rapin-Correvon en remplacement d'Estelle Babey-Martin
- Ausenda Fernades Pointo Moreira
- Sandra Savary
- Emilie Losey
- Laura Macchia en remplacement de Yannick Haas
- Cédric Rapin
- Aurélie Meylan, en tant que présidente-rapporteuse.

La commission s'est réunie à une reprise, le mardi 31 mai 2022. Dans un premier temps, Monsieur le Municipal Nicolas Schmid, le Directeur des écoles secondaires Monsieur Philippe Berdoz et le chef de service des bâtiment Monsieur Gérard Michel nous ont fait visiter les lieux concernés par le préavis, soit l'école La Nouvelle Promenade.

Dans un second temps, les questions en lien avec ce préavis ont pu être posées à Messieurs Schmid et Michel. La commission les remercie pour leur disponibilité, les compléments d'information apportés et les réponses aux questions de la commission.

Préambule

Ce présent préavis est comme son nom l'indique, une demande de financement pour une étude démographique scolaire ainsi que pour une étude complète du site de la Promenade et une planification de la rénovation du bâtiment de la Nouvelle Promenade.

Le bâtiment de la Nouvelle Promenade date de 1971, un agrandissement a eu lieu en 1995 avec l'aile côté Stade. Le cycle secondaire de Payerne compte à ce jour 41 classes pour environ 720 élèves.

Lors de la visite du bâtiment, la commission a pu constater que l'isolation est très vétuste. En effet, les fenêtres, les portes laissent largement passer les courants d'air et la consommation annuelle le confirme aisément. De plus, certaines salles ne peuvent plus utiliser les stores, car ils sont bloqués et très abimés.

Le but de ce présent préavis contient deux objets :

- Une étude démographique scolaire pour la ville de Payerne
- Une étude et une planification de rénovation de la Nouvelle Promenade.

Etude démographique

La première partie de ce préavis est une demande de 40'000 CHF pour une étude démographique scolaire pour la Ville de Payerne. En effet, Mme Wanders, géographe est actuellement en train de récolter les données du nombre d'enfant scolarisé sur Payerne depuis 1981. Les premiers résultats de la démographie scolaire sont parvenus à la Municipalité mi-mai.

D'ici la fin de l'été 2022, Mme Wanders aura effectué des scénarios et des projections du taux d'occupation des écoles de Payerne d'ici à 2030, voir 2040.

Pour arriver à ce résultat, elle analyse également les zones habitables de Payerne, ce qui va influencer la démographie des zones scolaires.

A ce jour, ce sont déjà 22'000 CHF qui ont été investis sur les 40'000 CHF demandés par le présent préavis.

En lien avec cette étude démographique, la commission s'est demandée si cette étude ne constituait pas un doublon avec l'analyse qui est/sera faite sur la densité de population du futur PACom (Plan d'affectation communal). La réponse a été que cette étude scolaire est un complément adapté au système scolaire, car Mme Wanders a des compétences spécifiques dans ce domaine. Elle a d'ailleurs dernièrement travaillé sur une étude démographique du CO de Bulle et l'extension du GYB.

La seconde question de la commission n'est pas sur la pertinence de l'étude démographique, mais sur le financement de celle-ci, à savoir : pourquoi est-ce à la Commune de Payerne et non à l'ASIPE (Association scolaire intercommunal de

Payerne et Environs) de payer cette étude, puisque l'anticipation de la démographie scolaire est la clef du bon fonctionnement de cette association. La réponse est que cette étude permettra à la Municipalité d'avoir une vue d'ensemble sur l'évolution des besoins spécifiquement scolaires afin de pouvoir prendre les meilleures décisions pour ses bâtiments. En effet, l'ASIPE étant locataire de certains bâtiments communaux (Pavillon des Rammes, Ancien Hôpital, Château, Site de la Promenade), il est de la responsabilité de la commune de faire les choix qui s'imposent pour ces prochaines années. Cette étude est donc bien un moyen d'anticipation des investissements communaux, afin de les inscrire en lien avec l'évolution de la population autant de la ville que de la zone ASIPE. Elle prendra plus précisément en compte les flux scolaires au sein de Payerne afin de définir les zones qui devront être prioritaires. Finalement, cette étude donnera les moyens à la Municipalité de développer une vision stratégique des besoins scolaires afin de faire les choix nécessaires concernant ses bâtiments.

Planification de la rénovation de la Nouvelle Promenade

La seconde partie du préavis concerne l'étude du cercle scolaire de la Promenade (soit la Nouvelle Promenade, l'Ancienne Promenade, la Promenade Moderne, les pavillons modulaires et le centre sportif) et la planification des rénovations du bâtiment de la Nouvelle Promenade.

Pour cette analyse, deux COPIL ont été nommées

- un stratégique (plutôt lié à l'étude démographique)
- un technique (lié à la rénovation de la Nouvelle Promenade).

Le COPIL stratégique comprend le chef de projet (M. Gérard Michel), le Municipal Schmid, l'architecte (M. Bertrand Sauterel), le directeur de l'ASIPE (M. Pierre-Alain Lunardi), les 3 directeurs des écoles (M. Philippe Berdoz (secondaire), M. Christian Chevalier (primaire Payerne-Corcelles) et M. Xavier Nicod (primaire Payerne-Granges)) et la géographe (Mme Anne-Christine Wanders).

Le COPIL technique comprend les 3 premières personnes du COPIL stratégique, ainsi que le directeur M. Berdoz, et 5 ingénieurs impliqués dans la rénovation.

La commission s'est questionnée sur les frais d'honoraires qui se montent à 320'000 CHF. Après explication, ceux-ci comprennent les frais de l'architecte et des différents mandataires, soit l'ingénieur civil, l'ingénieur en chauffage et ventilation, l'ingénieur électrique, le spécialiste en protection incendie, le spécialiste amiante, l'architecte-paysagiste.

Le mandat donné à l'architecte est une étude préalable faisant l'état actuel du bâtiment de la Nouvelle Promenade en collaboration avec les autres mandataires, celui-ci servira à établir une stratégie d'intervention pour l'assainissement énergétique et technique du bâtiment.

De ce fait, selon les résultats de l'étude démographique, il se pourrait qu'une demande d'extension du bâtiment soit demandée dans cette étude.

Au niveau de la planification, elle serait comme suit :

1. Fin de l'étude préalable : fin 2022
2. Votation de la rénovation par le conseil communal : 1^{er} trimestre 2023
3. Enquête : courant 2023
4. Début des travaux : 2024

Finalement, la commission s'est demandée s'il était judicieux d'investir ces 320'000 CHF pour un étude préalable. Messieurs Schmid et Michel nous ont clairement précisé que la finalité de cette étude constituera la base du préavis d'investissement qui sera soumis au conseil communal courant 2023 (avec une planification détaillée des travaux et des coûts prévisionnels).

Amendement

Au terme des discussions, la commission trouve que l'article 1 de la Municipalité n'est pas assez claire et souhaite proposer un amendement de l'article 1, afin de clarifier la formulation de celui-ci. La commission vous propose l'amendement suivante :

Article 1 amendé d'autoriser la Municipalité à réaliser l'étude démographique scolaire pour Payerne et à analyser la mise en valeur du site de la Promenade ainsi qu'à la planification de la rénovation du bâtiment de la Nouvelle Promenade ;

Conclusions

En conclusion, la commission comprend la plus-value de cette étude démographique scolaire qui permettra d'avoir une projection sur les priorités à mettre concernant l'entretien/la rénovation des bâtiments scolaires communaux pour ces dix prochaines années.

De plus, la commission conçoit que l'analyse du site de la Promenade et cette planification de rénovation du bâtiment de la Nouvelle Promenade est de l'argent bien investi pour le futur préavis de la rénovation de cette école. En effet, cette étude préalable permettra d'avoir une projection concrète des rénovations à envisager sur le bâtiment de la Nouvelle Promenade.

C'est pourquoi, à l'unanimité de ses membres, la commission est favorable à ce préavis et vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les résolutions suivantes amendées :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n° 12/2022 de la Municipalité du 11 mai 2022 ;
ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- Article 1 amendé** d'autoriser la Municipalité à réaliser l'étude démographique scolaire pour Payerne et à analyser la mise en valeur du site de la Promenade ainsi qu'à la planification de la rénovation du bâtiment de la Nouvelle Promenade ;
- Article 2 :** d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 450'000.- par les fonds disponibles en trésorerie ou alors, si ces derniers n'étaient pas suffisants, de recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement ;
- Article 3 :** d'autoriser la Municipalité à amortir le montant de Fr. 450'000.- par un prélèvement sur le fonds de réserve n° 9.282.500 « Instructions – Bâtiments scolaires ».

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Pour la commission
Aurélie Meylan
Présidente-rapporteuse

